



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19

La vaccination est gratuite et n'est pas obligatoire.

La vaccination est proposée de manière progressive à la population.

**Vous voulez savoir si vous êtes concerné ?  
Où vous faire vacciner et par quel vaccin ?**

- ✓ Rendez-vous sur [www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)
- ✓ Ou **parlez-en à votre médecin.**

En l'état des connaissances, la réduction de la contagiosité par les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement est incertaine.

**Même pour les personnes vaccinées, l'application des gestes barrières et le port du masque restent nécessaires.**



Mon âge



Ma situation



AstraZeneca  
ou Janssen



Pfizer-BioNTech  
ou Moderna

	Je ne suis pas concerné		
<b>0 à 17 ans</b>	Je n'ai pas de problème de santé	→	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner
<b>18 à 54 ans inclus</b>	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	→	✓ • En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	→	✓ • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin
<b>55 à 59 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé ou j'ai un risque de forme grave de COVID-19 *	→	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	→	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier
<b>60 ans et plus</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées	→	✓ • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	→	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier

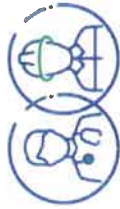
**N.B. :**

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans ne peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.



# La vaccination POUR LES PROFESSIONNELLS

(à partir de 18 ans)



## Je suis un professionnel :

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

### N.B. :

- Certaines catégories de professionnels, âgés de 55 ans et plus, bénéficient de créneaux de vaccination dédiés. Retrouvez la liste complète et les modalités sur : [solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19)

\* Liste des professionnels sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)



Mon âge



Avec quels vaccins ?

DE  
**18 À 54 ANS** →  
INCLUS

**Pfizer-BioNTech ou Moderna**



- En centre de vaccination
- Dans mon établissement

**AstraZeneca  
ou Janssen**



- En centre de vaccination
  - Dans mon établissement
  - Chez mon médecin traitant
  - Chez mon médecin du travail
  - En pharmacie
  - En cabinet infirmier
- (sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)

**Pfizer-BioNTech  
ou Moderna**



- En centre de vaccination
- Au sein de mon établissement



version : samedi 24 avril 2021



## J'AI MON RENDEZ-VOUS AU CENTRE : COMMENT SE PASSE LA VACCINATION ?

**A tout moment, vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez.**

- 1•** Avant la vaccination, vous remplissez un questionnaire médical, permettant de s'assurer que vous êtes éligible à la vaccination et ne présentez pas de contre-indications. Le médecin vérifiera que tout est en ordre et donnera un avis favorable, ou non.
- 2•** Après accord du médecin, vous pouvez être vacciné. Il s'agit d'une injection dans le haut du bras.
- 3•** Après la vaccination, vous devez rester sur place 15 minutes, par mesure de précaution. Au moment de partir, on vous indiquera la date de votre rendez-vous pour la seconde injection.
- 4•** Dans les jours et semaines suivant la vaccination, si nécessaire, vous pourrez signaler un effet indésirable. Cela ne prend qu'une dizaine de minutes sur le Portail de signalement des événements indésirables [www.signalement.social-sante.gouv.fr](http://www.signalement.social-sante.gouv.fr). Vous pouvez aussi en parler à votre médecin.

Pour plus d'informations rendez-vous sur  
[www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](http://www.solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)